



Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger  
**LYCEE LOUIS MASSIGNON**

10 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Tous les élèves de Maternelle, Primaire, Collège et Lycée doivent se munir de leur carnet de correspondance lorsqu'ils viennent à l'infirmerie.

S'ils oublient de le faire, je remplirai une Avis de passage à l'infirmerie (formulaire ci-joint).

Vous pourrez également consulter la liste des médicaments autorisés à l'infirmerie sauf pour les élèves qui ont déjà dans leur dossier médical une contre indication à l'un de ces médicaments.

Avec mes salutations,

Mme Doudja HADJI  
Infirmière